

# COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

## **CONSEIL MUNICIPAL** **Du mercredi 30 octobre 2019**

Date de convocation	22/10/2019
Date d'affichage	05/11/2019
Membres du Conseil en exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil dix-neuf, le 30 octobre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, Jean-Edmond LEMAGNEN, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, MARRON Stéphane, SCHIEFER Jocelyne

Absent excusé : DELAUNEY Geneviève

Secrétaire de séance : DUFOUR André

### **2019-08-01 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019-07-01 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE ATSEM A L'ECOLE DE SIDEVILLE**

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 11 septembre 2019, l'assemblée avait délibéré pour la convention de mise à disposition d'une ATSEM à l'école de Sideville, à la demande de la directrice du RPI, pour la classe de GS/CP, dans ce sens :

*Un poste non permanent d'ATSEM pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps non complet est créé par la commune de Sideville, soit 15h/semaine d'école, pour assister l'enseignant de la classe de GS/CP tous les matins et pour aider à la distribution des repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019  
D'autre part, la directrice du RPI a demandé 1h15 de temps de travail supplémentaire jusqu'aux vacances de la Toussaint pour surveiller au dortoir*

*Une participation de la commune à hauteur de 50% est demandée pour la rémunération de l'agent.*

Cependant à la demande de la commune de Sideville, suite à la mise en place de l'organisation de la rentrée scolaire, une modification à cette convention est souhaitée pour ajuster le temps de travail au bon fonctionnement du service, du 01 septembre 2019 au 31 août 2020, dans ce sens :

*→ 4h20mn/jr d'école (4.33h/35) pour assister l'enseignant de la classe de GS/CP tous les matins et pour aider à la distribution des repas à compter de la rentrée 2019-2020  
→ 1h25mn/jr d'école (1.42h35) l'après-midi de 13h35 à 15h pour la surveillance du dortoir jusqu'aux vacances de la Toussaint.*

*Une participation de la commune à hauteur de 50% est demandée pour la rémunération de l'agent.*

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ⇒ valide la convention pour accroissement temporaire d'activité
- ⇒ valide la participation des communes à hauteur de 50% pour la rémunération de l'ATSEM
- ⇒ autorise Monsieur le maire à signer les documents y afférent

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

### 2019-08-02 : RECENSEMENT DE LA POPULATION : RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS

Vu le code des général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,  
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,  
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement en janvier et février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

A l'unanimité, des membres présents, la création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2020

Chaque agent recenseur percevra la somme de 1 384 € (brut) pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2020.

### 2019-08-03 : DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION 2019-07-02 - RESULTAT D'APPEL D'OFFRE POUR L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT SAINT-MICHEL A LA LANDE D'ETOUBLON

Monsieur le maire rappelle les résultats de l'appel d'offre selon la délibération 2019-07-02 du 11 septembre 2019, pour l'aménagement du lotissement « Saint-Michel » à la lande d'Etoublon.

ENTREPRISES	LOTS	PRIX	CLASSEMENT
MESLIN	1	64 182.89 €	1
SARL LECONTE	1	67 255.55 €	2
CAUVIN TP	1	79 993.85 €	3
CAUVIN TP	2	16 412.50 €	1
INEO NORMANDIE	2	17 313.75 €	2

Cependant après le désistement de la SARL CAUVIN par lettre recommandée du 14 octobre 2019, le conseil municipal doit à nouveau se prononcer sur l'entreprise retenue pour le lot 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ⇒ DECIDE de retenir l'entreprise arrivée en 2<sup>ème</sup> position pour le lot 2 soit l'entreprise INEO Normandie
- ⇒ VALIDE les résultats de l'appel d'offre suivants :

- **Lot 1 : Voirie, terrassement, réseaux gravitaires, espaces verts :**

L'entreprise Meslin pour un montant de 64 182.89 € HT

- **Lot 2 : Réseaux souples :**

L'entreprise INEO Normandie pour un montant de 17 313.75 € HT

- ⇒ AUTORISE monsieur le maire à signer les documents afférents à ce dossier.

### 2019-08-04 : HALLE POLYVALENTE - AVENANT C AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le maire présente l'avenant C au contrat de maîtrise d'œuvre pour le marché de la construction de la halle polyvalente.

Séance du 30 octobre 2019

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Le coût prévisionnel du marché pour la construction de la halle polyvalente se monte à 189 780.00 € HT selon la délibération 2017-08-03.

Le montant HT de l'appel d'offres pour les travaux de la halle polyvalente, retenu, lors de la séance du conseil municipal du 3 octobre 2018, par la délibération 2018-08-01, s'élève à 203 925.46 € HT

Selon la délibération 2019-03-11 du 5 avril 2019, relative à la délibération de l'avenant B au contrat de maîtrise d'œuvre, pour un coût total de la mission passé à 16 115.20 € HT soit un avenant B d'un montant de 721.41 € HT

Le montant de l'avenant C au contrat de maîtrise d'œuvre, correspond donc à la différence entre le coût total de la mission passé à 16 115.20 € HT dans l'avenant B et le montant forfaitaire définitif de la rémunération de l'avenant C à 16 656.47 € HT avec un taux de rémunération de 5.10 % soit **541.27 € HT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide l'avenant C pour un montant de 541.27 € HT

### 2019-08-05 : HALLE POLYVALENTE : VALIDATION DE MOINS-VALUE POUR LES LOTS 1 ET 7

Monsieur le maire informe l'assemblée que pendant la phase de chantier :

→ les butoirs prévus en portes intérieures des sanitaires n'ont pas été posés par les **Ets EUSTACHE Frères**.

La moins-value au marché initial du lot 1 Maçonnerie – Carrelages - VRD pour les Ets EUSTACHE Frères, d'un montant de 69 357.93 € HT est **de -47.48 € HT soit -56.98 € TTC**

→ les modifications aux prestations réalisées par l'**EUURL LELAIDIER** sont les suivantes :

- Le branchement de chantier a été supporté en Rangement uniquement pour 40 € HT, une moins-value de 80 € HT, en Halle et de 40€ HT en Sanitaires
- La fourniture du câble de raccordement au coffret de comptage a été revu à la baisse ; -12 € HT en Halle, -19 € HT en Rangement et -35 € HT en Sanitaires
- L'alimentation en attente pour une éventuelle alimentation sèche-mains en Sanitaires n'a pas été réalisée d'où une moins-value de -86 € HT

Au global :

- La moins-value en Halle est de **-92.00 € HT soit -110.41 € TTC**
- La moins-value en Rangement est de **-19.00 € HT soit -22.80 € TTC**
- La moins-value en Sanitaires est de **-161.00 € HT soit -193.20 € TTC**

Après délibération, le conseil municipal valide les moins-value au marché initial :

→ du lot 1 Maçonnerie – Carrelages - VRD pour les Ets EUSTACHE Frères, un montant actuel du marché de 69 357.93 € HT est **de -47.48 € HT soit -56.98 € TTC**

→ du lot 7 Electricité pour l'**EUURL LELAIDIER**, un montant actuel du marché de 7 952.00 € HT est de :

- en Halle est de **-92.00 € HT soit -110.41 € TTC**
- en Rangement est de **-19.00 € HT soit -22.80 € TTC**
- en Sanitaires est de **-161.00 € HT soit -193.20 € TTC**

### 2019-08-06 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE L'IMPRIMANTE, COPIEUR, SCANNER DE LA MAIRIE

Monsieur le maire présente à l'assemblée le renouvellement du contrat pour la location de l'imprimante, copieur, scanner de la mairie.

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Lors du conseil du 22 octobre 2014 ; dans sa délibération 2014-09-01, le conseil avait retenu la proposition de l'entreprise RICOH. Le contrat arrive à échéance et les conditions de renouvellement sont les suivantes pour la proposition de location pour un photocopieur, imprimante, scanner, pour un montant de 79 € + 5 € pour l'assistance DWI par mois auquel s'ajoute le coût des copies « N & B » : 0.0039 €/copie et le coût des copies « couleur » : 0.033 €/copie

Après délibération, le conseil municipal valide le renouvellement du copieur, imprimante scanner de la mairie, à l'entreprise RICOH, pour un montant de 79 € + 5 € pour l'assistance DWI par mois auquel s'ajoute le coût des copies « N & B » : 0.0039 €/copie et le coût des copies « couleur » : 0.033 €/copie

### 2019-08-07 : PARTICIPATION DES COMMUNES POUR LE TRANSPORT ET LE TARIF DES ENTREES A LA PISCINE CHANTEREYNE POUR LES ELEVES DU RPI SIDEVILLE-TEURTHEVILLE

Monsieur le Maire présente le planning de natation du RPI Sideville / Teurthéville :

	<b>CHANTEREYNE</b>
<b>GS / CP</b> <b>Ecole de Sideville</b>	Du 06/01/2020 au 10/04/2020 14h45-15h25 - vendredi
<b>CE1 / CE2 et CP / CE1</b> <b>Ecole de Teurthéville</b>	Du 27/04/2020 au 26/06/2020 10h40 – 11h20 - mardi
<b>CE2 / CM1</b> <b>Ecole de Teurthéville</b>	Du 27/04/2020 au 26/06/2020 14h45 – 15h25 - mardi
<b>CM1 / CM2</b> <b>Ecole de Teurthéville</b>	Du 27/04/2020 au 26/06/2020 14h45 – 15h25 - jeudi

Monsieur le Maire, rappelle que suite à la délibération 2017-07-01 une convention avait été rédigée le 27 octobre 2017 entre le deux communes, Sideville et Teurthéville, rappelant ainsi le taux de participation au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur chaque commune, relative au coût du transport ainsi qu'au tarif d'entrée des centres aquatiques

Monsieur le maire propose de renouveler cette convention dans les mêmes termes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la participation aux frais de transport pour ces créneaux de piscine, au prorata du nombre d'enfants y participants et donne autorisation de signature à Monsieur Le Maire pour la convention.

### 2019-08-08 : COUT TRANSPORT PISCINE RPI SIDEVILLE-TEURTHEVILLE

Monsieur le Maire présente les devis du transporteur COLLAS-VOYAGE pour le transport piscine du RPI Sideville-Teurthéville pour l'année scolaire 2019-2020 selon le planning référencé dans la délibération 2019-08-07 :

- ⇒ **1<sup>er</sup> créneau** : concerne la classe à Sideville (GS/CP - 23 élèves), le coût de celui-ci est fixé forfaitairement à 78 € TTC / jour pour 26 passagers.
- ⇒ **2<sup>ème</sup> créneau** : concerne les classes de Teurthéville (CE1/CE2 et CP/CE1 – 47 élèves), le coût de celui-ci est fixé forfaitairement à 89 € TTC / jour pour 54 passagers
- ⇒ **3<sup>ème</sup> créneau** : concerne les classes de Teurthéville (CE2/CM1 – 24 élèves), le coût de celui-ci est fixé forfaitairement à 89 € TTC / jour pour 28 passagers
- ⇒ **4<sup>ème</sup> créneau** : concerne les classes de Teurthéville (CM1/CM2 – 24 élèves et CM1/), le coût de celui-ci est fixé forfaitairement à 89 € TTC / jour pour 27 passagers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les devis du transporteur et autorise Monsieur le Maire à les signer, sachant que les frais engagés par cette organisation sont partagés par les communes de Sideville et Teurthéville selon la délibération 2019-08-07.

### **2019-08-09 : VALIDATION DE FACTURES EN INVESTISSEMENT**

Monsieur le maire présente :

⇒ la factures de l'entreprise MOBIDECOR pour l'acquisition de tables et chaises pour la cantine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

valide le montant de la facture pour un montant de 1 165.30 € TTC

décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2019, à l'article 2184

⇒ la facture de HAG'SYSTEM pour le solde de la mission SPS pour la construction de la Halle Polyvalente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

valide le montant de la facture pour un montant de 432 € TTC

décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2019, à l'article 2313

⇒ la factures de l'entreprise PROLIANS pour l'achat de pavillon France

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

valide le montant de la facture pour un montant de 240.84 € TTC

décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2019, à l'article 2188

### **2019-08-10 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT FOURNITURES SCOLAIRES**

Monsieur le maire présente la demande de monsieur le maire de la commune déléguée de La Glacerie concernant le remboursement des fournitures scolaires, pour un élève scolarisé au Centre Jean Itard et domicilié sur la commune.

Le montant du remboursement est de 40.00 € pour un élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide le montant du remboursement pour la somme de 40.00 € au Centre Jean Itard à La Glacerie

### **2019-08-11 : AVIS DANS LE DOSSIER DE D'ENREGISTREMENT DU GAEC D'OZOUVILLE POUR L'EXTENSION D'UN ELEVAGE LAITIER**

Monsieur le maire présente le dossier d'extension d'un bâtiment d'élevage de vaches laitières qui à l'issue de la procédure d'enregistrement sera porté à 240 unités.

En raison des conséquences très relatives sur la commune de Teurthéville, une seule parcelle concernée, le conseil municipal émet unanimement, un avis favorable à cette demande d'enregistrement au titre des installations classées.

### **2019-08-12 : EXTENSION RESEAU ERDF – ROUTE DE CRASVILLE**

Monsieur le maire présente la situation issue d'un certificat d'urbanisme, ayant reçu un avis défavorable, pour un projet de construction d'une résidence principale sur les parcelles cadastrées C 387, 392 et 393.

En raison de la longueur de l'extension du réseau d'électrification, 295 ml, celle-ci lors de sa réalisation serait organisée et financée par la commune.

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Ce projet est situé en zone A mais répond aux normes de construction dont bénéficie un agriculteur afin d'assurer une réelle surveillance de ses animaux, c'est-à-dire situé à moins de 100 mètres du siège d'exploitation.

A l'issue de nombreux échanges ayant pour objectif d'entreprendre les démarches afin de solutionner cette situation, en réalisant des devis et en établissant un calendrier de réalisation des travaux ou de stopper ce dossier.

Un vote à bulletin secret est organisé apportant le résultat suivant : 5 POUR, 4 CONTRE et 1 BLANC.

En conséquence, monsieur le maire est autorisé à entreprendre les démarches près du SDEM afin que le conseil municipal puisse prendre une décision définitive sur la réalisation ou non de cette extension.

### **2019-08-13 : BORNES INCENDIE**

Deux demandes d'installions ont été formulées, l'une au Bas Marais et l'autre au Hameau Broquet. Dans ce cadre, il ressort que certains hameaux ne sont pas dotés (Crasville en particulier).

Aussi le conseil municipal émet, un avis favorable, pour ces deux demandes mais également pour équiper les hameaux ne bénéficiant pas de cette protection incendie.

### **2019-08-14 : LOTISSEMENT LES VASONS – CHEMIN PIETON**

Monsieur le maire présente un courrier par lequel M. THALVARD propose la vente d'une parcelle de terrain en prolongement de sa propriété afin de permettre à la commune de réaliser un cheminement piétonnier, pour relier le lotissement Les Vasons au Bourg.

En échange, un parking nécessaire au stationnement de la voiture d'un riverain est proposé dans ce projet d'aménagement.

Un document d'arpentage doit être établi pour la réalisation de ce projet. Le cabinet Savelli sera chargé de cette étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet et autorise Monsieur le maire à procéder aux démarches nécessaires avec le propriétaire et le géomètre.

### **2019-08-15 : ACQUISITION D'UN CHARIOT DE SERVICE INOX**

Monsieur le maire-adjoint présente le devis de l'UGAP pour l'acquisition d'un chariot de service inox, pour un montant de 173.57 € HT soit 208.28 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide le devis de l'UGAP pour un montant de 173.57 € HT soit 208.28 € TTC.

### **2019-08-16 : VENTE DE BOIS**

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 28 août 2019, il a été précisé que la vente du bois stocké à l'atelier serait au plus offrant.

Une proposition a été faite pour un montant de 300 € payable en 2 fois.

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant de la vente de bois pour un montant de 300 € payable en deux fois

### **2019-08-17 : VENTE DE FENETRES**

Monsieur le maire-adjoint rappelle à l'assemblée que suite aux travaux de rénovation de l'école pour la mise aux normes en cas d'évacuation, les fenêtres ont été changées.

Les anciennes fenêtres ont été vendues pour un montant de 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant de la vente de fenêtres pour un montant de 200 €.

### **CEREMONIE INTERCOMMUNALE DU 11 NOVEMBRE**

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'organisation de la cérémonie intercommunale du 11 novembre et précise que le rendez-vous est fixé à la mairie à 9h45 avant de se rendre à la cérémonie religieuse.

André DUFOUR est désigné pour porter la gerbe offerte par la municipalité.

### **DEMANDE ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA NOUVELLE CLASSE A TEURTHEVILLE**

Monsieur le maire présente la doléance de la directrice du RPI qui souhaite équiper la nouvelle classe de Teurthéville d'un ordinateur portable.

Cette classe vient d'être équipée d'un vidéo projecteur et d'un écran.

L'assemblée ne donne pas un avis favorable à cette nouvelle demande.

### **2019-08-18 : FIXATION PRIX DE VENTE DU TERRAIN**

Monsieur le maire informe l'assemblée des frais engendrés par la viabilisation des parcelles pour le futur lotissement Saint-Michel à la Lande d'Etoublon et demande à l'assemblée de se positionner sur le prix de vente des parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente de la parcelle à 48 000 € TTC

### **2019-08-19 : PLAN BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le maire-adjoint présente la demande de l'académie de Caen, afin de soutenir le renouvellement des ouvrages disponibles dans les bibliothèques scolaires.

A ce titre l'académie alloue un crédit de 1 500 € à la coopérative scolaire afin de constituer un fonds de livres et demande aux collectivités une contribution pour participer à la revitalisation de la bibliothèque de l'école.

Monsieur le maire-adjoint expose le projet du RPI pour le renouvellement du fonds de bibliothèque de à travers l'abonnement annuel chez Bayard ou l'école de Loisirs de la façon suivante :

- ⇒ Les Belles Histoires (chez Bayard) 4 à 7 ans : 79 €/an
- ⇒ Mes premiers j'aime lire (chez Bayard) 6 à 7 ans : 79 €/an
- ⇒ J'aime lire (chez Bayard) 7 à 10 ans : 67 €/an

Séance du 30 octobre 2019

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe et précise que la participation des communes sera à hauteur de 50 % pour Sideville et Teurthéville.

### 2019-08-20 : CLECT

Monsieur le maire présente la proposition de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) concernant le RAM – la petite enfance (multi accueil) et les sentiers pédestres dont le montant total est de 3 962 €.

Le montant de cette allocation compensatrice est à mettre en lien avec le compte administratif 2016 et dans la mesure où le périmètre immobilier et les effectifs sont identiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces montants.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Signatures

JOUAUX Joël		DUFOUR André	
LEMENANT Lucien		LEMAGNEN Jean-Edmond	
MARRON Stéphane		CRIQUET Anne	
DELAUNEY Geneviève	Excusée	SCHIEFER Jocelyne	
HUSSENET Fabrice		BERTOT Philippe	
MALOCHET Xavier			